

FAQ's

Vous trouverez ici les questions les plus fréquentes qui reviennent concernant l'utilisation des services de télésecrétariat.

J ai besoin d une secrétaire juste pour une heure.

Aucun problème, l avantage de ce genre de contrat est justement la souplesse ! Vous n avez aucun minimum de durée. Que ce soit pour une heure ou plus, c est vous qui définissez vos besoins !

Faire appel à une télésecrétaire revient moins cher qu'un salarié

C est vrai ! Lorsque vous faites appel à une télésecrétaire, vous ne payez que la prestation. Vous n avez ni charges fixes (salaire, taxe professionnelle, visite médicale, congés, formation, etc &), ni investissements (locaux, fournitures, mobilier), et vous récupérez la TVA.

Est-il facile de faire appel à une télésecrétaire ?

Absolument ! La signature d un devis suffit pour réaliser une prestation. Aucune autre démarche administrative n est nécessaire. Inutile donc de passer des annonces de recrutement, comparer les CV, établir les contrats &

Comment travailler à distance ?

Avec les outils de communication actuels (téléphone, fax, internet), tous les échanges sont instantanés. Il est même possible de dialoguer via la webcam pour un meilleur contact entre la secrétaire et son client.

Mes informations sont elles confidentielles ?

C est la règle de base d une télésecrétaire ! Chaque client est protégé par le secret professionnel et aucun renseignement concernant son activité n est divulgué à un tiers.

Si vous avez une question qui ne figure pas dans la FAQ, n'hésitez pas à nous la soumettre en remplissant le formulaire de contact.